

## EDITO

*Vous avez peut-être été surpris de ne voir aucun candidat au 1<sup>er</sup> collège pour les prochaines élections sociales ! En effet, il a été décidé d'avoir une élection de transition, afin de présenter des candidats bien formés et déjà à l'écoute des salariés par avance, aux élections suivantes. Vous avez pu vous apercevoir que depuis deux ans, nous étions plus à votre écoute vous les agents de maîtrise. Nous souhaitons reproduire à l'identique, cette écoute aux salariés des services marketing, administratifs, à l'atelier et bien sur aux conducteurs. Pour cela il ne fallait pas à nouveau diviser l'électorat qui risque de ne pas s'y retrouver cette année encore, sans les empêcher de penser comme la CFDT (prud'homme). Il faut à tout prix que la pluralité existe au sein des institutions sociales de la STRD et que dans deux ans, les salariés de chaque service puissent être représentés à ces élections, si chacun veut bien s'investir un peu pour faire avancer les conditions de travail de tous.*

*Ci-dessous vous trouverez les collègues adhérents de la CFDT qui se présentent aux élections sociales des 9 et 10 décembre 2002. A VOUS DE CHOISIR*

### Collège Maîtrise

Comité d'entreprise		Délégué du personnel	
Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
Olivier SOREZ	Pascal CONTASSOT	Pascal CONTASSOT	Olivier SOREZ
Conseil de discipline 3 <sup>ème</sup> collège			
Titulaire	Suppléant		
CONTASSOT Pascal	BEGIN André		
SOREZ Olivier	CONTASSOT Pascal		
BEGIN André	SOREZ Olivier		

*Des questions pour ces réunions,  
venez nous les poser pour que l'on  
puisse les mettre à l'ordre du jour.*

## DANS CE NUMERO

- 1 Edito.
- 1/2 Réunion COMADI du 14 Novembre 2002 (sécurité).
- 2 Réunion du C.H.S.C.T. extraordinaire du 14 Novembre 2002.
- 3 Réunion C.E. du 27 Novembre 2002.
- 3/4 Réunion CHSCT du 27 novembre 2002.
- 5 Actions revendicatives et dernières minutes.
- 6 Des boucs émissaires, non., Plus de sécurité, oui, et surtout, un avenir pour les jeunes !
- 6 Un service par mois.
- 7 Validation des acquis de l'expérience.
- 8 Négociations paritaires nationales transports urbains.

## Réunion COMADI (Mr Rebsamen) du 14-11-02

- ✓ Mr Rebsamen a reçu ce jour, les délégués syndicaux de la STRD, des élus du CHSCT et le secrétaire du C.E.
  - Mr BISPO (secrétaire et élu CHSCT)
  - Mr MILLET (secrétaire du C.E.)
  - Mr ESPIN (D.S. FO Maîtrise, élu CHSCT)
  - Mr DUFOUR (D.S. FO, élu CHSCT)
  - Mr SOREZ (D.S. CFDT)
  - Mr CORNETET (D.S. CGT)
  - Mr GENIE (DS CFTC)
  - Mme MOYEMONT (élu CHSCT)
  - Mr GASCA (élu CHSCT)
 Etaient présents Mr PERRAUD (directeur), Mr BOURDENET (Responsable service exploitation), Mr PRUNIER (Responsable ressources humaines).
- ✓ Après un discours de Mr le président de la COMADI, qui rappelle son attachement à une plus grande sécurité sur le réseau, celui-ci demande aux participants d'énumérer leurs demandes et essaiera d'y répondre aux plus proche de celles-ci.

*suite page 2*

- ✓ En prélude le secrétaire du CHSCT demande pourquoi il a fallu autant de temps pour être reçu.
  - ✓ Le secrétaire du CHSCT demande un encadrement de terrain plus fort vis à vis de la sécurité car il estime que seul les CR sont sur le terrain et demande une cabine anti agression déjà vue sur certains réseaux (type barre bloquant la demi-porte avant et rajout d'une vitre commandable sur le côté du poste de conduite).
  - ✓ Le syndicat CGT demande que le renouvellement des agents d'accueil soit effectif dès le départ des autres au volant, ainsi qu'une présence de ceux-ci le dimanche dans les bus.
  - ✓ Le syndicat FO demande un vrai service de sécurité. Il souhaite que la place réservée place Grangier soit mise au début de la rue Bossuet (pharmacie) pour une intervention plus rapide.
  - ✓ Le syndicat CFDT demande de mettre en place plus rapidement et avec un nombre plus important le système de vidéo-surveillance (indiquant que les chiffres d'insécurité du service de soirée ont complètement chuté depuis l'équipement de tous les bus, le soir).
- ⊗ Mr Rebsamen signale qu'il a doublé les A.A en début d'année et qu'il fera le nécessaire, afin que ceux qui passent au volant (politique d'intégration efficace) soient remplacés. En fonction des aides de l'état qui pourraient continuer sur la sécurité et les emplois jeunes, l'argent qui ne serait pas investi dans le salaire des A.A. ( plus d'un demi-million de francs par an → 7 fois 92 mille francs), serait réinvesti dans la sécurité à la STRD (Les O.S. y veilleront).
  - ⊗ Pour la vidéo-surveillance, il est prévu au budget primitif de la COMADI 34 bus à équiper en 2003 (11 le seront en début 2003, budget 2002). Mr Rebsamen va regarder son budget pour permettre d'en mettre un peu plus (équipement des lignes à risques en priorité). Il promet de faire un calendrier global pour la mise en place de la totalité du parc (on se revoit vers février 2003). Il signale que 14 bus au gaz vont être commandés et ils seront équipés directement de VIDEO.
  - ⊗ De plus celui-ci souhaiterait que l'agglomération dijonnaise soit l'une des premières de France en terme de sécurité sur son réseau de bus (Le faire savoir et communiquer sur ce thème).
  - ⊗ La CFDT demande où en est l'embauche de policiers municipaux pour encadrer les écoles et décharger la police nationale (afin que celle-ci se recentre sur d'autres problèmes d'insécurité). Mr Rebsamen nous répond qu'il est passé de 40 à 63 policiers municipaux et a embauché 12 personnes pour la sécurité aux abords des écoles. Il va redéfinir leurs rôles très rapidement et des avenants aux contrats locaux de sécurité seront ajoutés.
  - ⊗ Mr Perraud signale qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'encadrement global (Maîtrise, AVP, AA) sera recentré sur le terrain afin d'améliorer la sécurité de tous.
  - ⊗ Mr Rebsamen va redemander aux services de police (national et municipal) de ré-intervenir sur le centre ville pour verbaliser puis faire des opérations régulières pour les véhicules passant dans les couloirs bus.

#### ⌘ INFOS SUPPLEMENTAIRES (hors sécurité) :

- Un parking relais va être créé début 2003 place Limbergurhof (Chenove) ou à l'ancien ETAMAT (Dijon), avec des navettes allant sur la gare (dépose minute).
- Suite au nouveau contrat de 6 ans au 1er janvier 2003, le réseau sera réorganisé de fond en comble à la rentrée de **septembre 2004**.

## Réunion extraordinaire du C.H.S.C.T. du 14-11-02

Voici les questions qui étaient à l'ordre du jour de CHSCT.

1/ Nouvelles conditions de travail du personnel déménageant de Chenôve à Miroir.

- a) Stationnement au centre ville
- b) Temps de travail rallongé
- c) Explication de la nouvelle organisation de travail dans le détail pour chaque service.

2/ Mise en conformité des locaux du Miroir.

3/ Sécurisation des locaux du Miroir pour éviter le contact entre le personnel de l'entreprise et les clients venant au service contentieux.

4/ Questions diverses.

⊗ En premier lieu, il faut rappeler que la question du contentieux avait été posée à Mr Rebsamen et qu'il ne trouvait pas sain de faire passer les agents de la STRD dans les couloirs avec certains fraudeurs.

⊗ Des discussions houleuses ont eu lieu lors de cette réunion, nous ne rappellerons dans ce compte-rendu que les points qui seront étudiés :

- Organisation du travail à revoir dans les deux à trois mois qui viennent (exploitation).
- Le local AVP AA est à refaire (crédits donnés à M.Mabrouk).
- La prise de service des AVP va être modifiée le matin (prise en compte temporaire de 2x un quart par la STRD afin que ceux-ci puissent arriver et partir du centre ville sur le service du matin) problème de stationnement.
- Réétude des locaux à miroir pour une meilleure fonctionnalité de ceux-ci. ("voir si l'on peut séparer la salle AA et AVP afin qu'ils aient chacun un espace suffisant").
- Etude des services des AA pour l'après-midi (dernier bus?).
- Mesure de l'arrivée d'air bureau des Responsables réseau, soirée, rentrée, sortie (Médecin du travail et secrétaire du CHSCT).
- Pour les entretiens (conducteurs) des RGCR, on verra comment l'on peut faire, afin de ne pas utiliser le bureau des AA et AVP.

## Réunion du Comité d'entreprise du 27-11-02

### Q : Bilan des actions de formation professionnelle continue réalisées en 2002

R : Il y a eu des critiques sur les dates, en particulier sur les CFP 138 et CFP 2000 (voir sur les annexes plans de formations qui seront affichées avec le compte rendu fait par l'entreprise mi-décembre.) De plus Mr Bispo (Secrétaire du CHSCT) n'est pas d'accord sur le principe du stage de 02h00 et de plus pour lui REACTIF n'est pas un stage (du moins ne pas le rentrer comme tel dans le plan de formation vu l'argent que cela coûte). Il estime que les agents de maîtrise sont capables de détecter les besoins de chaque agent.

### Q : Point sur la mutuelle

R : Un point a été fait sur la communication du contrat signé par le CE avec PREVIADÉ (Voir A.G. et Prévoyance). La répartition du budget C.E. se fera ainsi :

- ◆ 20% Mutuelle
- ◆ 20% Prévoyance

#### o Projet prévoyance

- Actuellement
  - STRD 0,55%
  - Salarié 0,84%
- Demain (1) Reprise du risque pendant 3 ou 4 ans
  - STRD 0,80% + 0,10%(1)
  - Salarié 0,74% + 0,10% (1)
  - C.E. 0,38% + 0,12 (1)

### Q : Cas d'une conductrice en arrêt maladie

R : La C.R. n'étant pas présente le jour où elle a été contrôlée, il lui sera retiré la partie complémentaire versée par l'entreprise.

### Q : Date du règlement du 1/10<sup>ème</sup> des congés

R : Tous les comptes seront arrêtés au 15 décembre afin de pouvoir effectuer celui-ci.

### Q : Demande de mis à disposition des membres du C.E. pour la distribution des colis de Noël.

R : La STRD répond par l'affirmative comme chaque année.

### Q : Prêt d'un bus pour transporter les jouets de l'arbre de Noël

R : La STRD répond par l'affirmative comme chaque année.

### Q : Date des sorties de ski organisé par le C.E.

R : 19 Janvier, 16 Février, 2 et 16 Mars 2003.

### Q : Information sur l'alevinage

R : Samedi 30 Novembre 2002 à 9h00

### Q : Date du C.E. extraordinaire, élections secrétaire et commissions

R : Mardi 7 Janvier 2003 à 15h20.

### Q : Critères pour la sélection des C.R. ayant reçu la palme de la prévention routière.

R : 8 C.R. n'ayant pas eu d'accidents depuis 5 ans à la STRD.

## Réunion du C.H.S.C.T. du 27-11-02

### Q : Approbation du compte-rendu de la réunion du CHSCT du 26/9/02

R : Une remarque sur la demande RCO carrefour ligne 24 très dangereux (où cela en est?) Direction OK pour une réunion de concertation et voir sur place. Visite des locaux : Réponse non conforme au P.V. mais les travaux ont été faits.

### Q : Examen des accidents du travail survenus depuis la dernière réunion.

R : Le secrétaire fait observer que le 401 a eu deux fois le même problème (Trappe qui tombe). Les services techniques vont regarder et renforcer si nécessaire. Accident Roncin et Humbert (voir Berger en début d'année), les postes de conduites sont de plus en plus rétrécis et provoquent des A.T. → A suivre.

### Q : Document unique sur l'évaluation des risques professionnels.

R : Le secrétaire déplore le manque de participation du CHSCT. Michel Perraud est d'accord pour faire un groupe de travail avec des représentants du CHSCT (pas la totalité) et des divers métiers (voir une ébauche sur le P.V. affiché par la STRD en décembre).

### Q : Consigne de sécurité-Courrier de l'inspecteur du travail sur le risque de strangulation par porte avant

R : L'inspection du travail a recensé plusieurs accidents dont certains mortels par strangulation. Il y a plus de risque sur les autocars et presque insignifiant sur les bus, mais la STRD s'est aperçu que certains agents n'appliquaient pas les sécurités. Il faut faire un groupe de travail sur les différents types de portes et leurs fonctionnements (pour le CHSCT A.Dufour et P.Gasca).

### Q : Que se passe-t-il dans les véhicules Kangoo équipés du G.P.S. lors du déclenchement de l'airbag passager ?

suite page 4

suite de la page 3

R : On va étudier le problème.

**Q : Revoir les temps de parcours et de régulation des lignes 20 et 21, le dimanche après-midi.**

R : Après vérification, dans un sens les bus sont à l'heure à Faculté, 3 mn en retard Place Charret et 5 mn au terminus Tulipes. Nous allons faire le nécessaire et soumettre.

**Q : Point sur les heures supplémentaires de l'année 2002 pour tous les services.**

R : Réponses et données courant janvier.

**Q : Augmenter le quota annuel des dimanches.**

R : Ok pour passer de 20 à 22 dimanches (160h à 176h) et la possibilité pour les TC5 de travailler le dimanche sur la base du volontariat (sans être dans les grilles) sera vu avec les délégués syndicaux.

**Q : Associer le CHSCT aux prises de décisions concernant l'organisation des A.A. et des A.V.P. avant la mise en place de celle-ci.**

R : Voir pour les horaires de travail décalés CHSCT. 20h15 A.A. Quatre des anciens A.A. se syndicaliseraient dès leur passage à la conduite, car ils se plaignent de la manière dont leur encadrant leur parlerait (F.E.). Le secrétaire souhaite qu'ils aient les 20 mn de transport comme les AVP (temporairement).

**Q : Nettoyage des volants des bus avec des chiffons propres et non pas des serpillières.**

R : M.Mabrouk dit que cela est inadmissible et fait le nécessaire auprès d'Abillis afin de résoudre le problème.

**Q : Prévoir l'embauche de nouveaux A.A. pour remplacer ceux qui se retrouvent en formation à la conduite.**

R : Aucun problème fait.

**Q : Supprimer les bateaux qui se trouvent dans les voies bus.**

R : Il faut les lister et laisser le temps au temps. La mairie en est consciente et on fera le nécessaire dès que cela sera possible.

**Q : Prévoir à l'avance, l'affichage des services pour les C.R. pour Noël/Jour de l'An.**

R : Ok cela est fait.

**Q : Organisation 2003 ?**

R : En 2003, il n'y aura pas de restructuration, mais en 2004 avec moins de bus Rue de la Liberté (on ne connaît pas encore le pourcentage) et ceux qui resteront seront en priorité des bus au gaz. Pour la qualité, il n'y a pas encore de certification. Mr Bispo signale que le CHSCT n'a pas été informé sur la navette électrique des week-ends du marché de Noël. Il signale que, dès qu'il y a un nouveau véhicule entrant sur le dépôt, il doit en être informé, afin de pouvoir vérifier la conformité vis à vis de la sécurité et l'utilisation que l'on va en faire.

**Q : Marché de Noël.**

R : Mr Bispo signale que le CHSCT n'a pas été correctement informé sur les déviations des samedis et des lignes sur les dimanches. En particulier, cela rallongerait les temps de parcours, donc il faudra rajouter des réserves. Ce sera étudier dès mise en place. A SUIVRE.

**Q : Divers**

R : Une étude est en cours par la CRAM sur les accidents de trajet et de conduite. La STRD va faire acte de candidature et demande deux interlocuteurs. Etant donné, les élections de fin d'année, personne ne s'est proposé.

Prochainement  
dans ce cadre  
les questions-  
réponses aux  
réunions  
Délégués du  
personnel !!!!!!!!!!!  
!!!!!!!!!!!!!!

## ACTIONS REVENDICATIVES et dernières minutes

\*Un groupe de travail au niveau national a mis en avant les classifications des salariés du transport urbain. A la dernière réunion du 12 novembre 2002 le Syndicat **SNTU-CFDT** a demandé une coupure de séance en accord avec les autres syndicats car L'UTP (l'organisation patronale) était en train de diviser tous les protagonistes. En retour de séance **LE SNTU-CFDT** a été fier de lire l'annonce ci dessous :

### Déclaration commune (lue par la CFDT)

« Les organisations syndicales CFDT - CGT - FO - CFTC - FNCR demandent à L'UTP si elle est prête à s'engager sur la négociation d'un véritable déroulement de carrière pour tous les salariés des transports urbains.

Sur la base :

- de la reconnaissance de l'expérience professionnelle, de l'acquisition des savoir-faire et leur transmission,
- de la qualité du travail,
- de la formation professionnelle,

Ce déroulement de carrière permettant plusieurs niveaux de coefficient pour un même métier, avec des taquets en temps garantissant le passage d'un coefficient à l'autre. La possibilité étant donnée aux représentants des salariés de vérifier l'équité du fonctionnement du système. »

La lecture de cette déclaration a provoqué un fort malaise au sein de L'U.T.P. qui comptait jouer sur la division des organisations syndicales « pour jouer la montre. » Visiblement, ils étaient surpris.

Par ce communiqué, **le SNTU-CFDT** par qui le déroulement de carrière est demandé depuis des années dans ses revendications, va désormais être soutenu par les autres O.S. qui en ont repris l'essentiel.

Au cours du mois de décembre, nous vous distribuerons, une large documentation sur ce thème que nous avons déjà abordé dans certains tracts distribués pour les élections des prud'hommes.

Rejoignez-nous, pour discuter de cette revendication, pour que votre point de vue et vos idées soient remontées dans l'essentiel au niveau national.

## DERNIERE MINUTE

Les quatre O.S. de la STRD seront reçues le 18 décembre pour discuter sur l'application des accords salariaux en 2002, ainsi que pour la signature d'un accord d'entreprise sur le nouveau système de prévoyance pour les salariés.

**Déclaration d'Odile Beillouin, secrétaire nationale de la CFDT**

Projet de loi sur la sécurité intérieure

**Des boucs émissaires, non.**

**Plus de sécurité, oui, et surtout, un avenir pour les jeunes !**

Alors que se développe une délinquance violente d'un niveau inédit dans notre pays, le mandat démocratique qui a été délivré à l'actuelle majorité en la matière n'est pas discutable. La CFDT rappelle en effet que la sécurité est un droit fondamental de la personne et qu'elle constitue l'une des missions fondatrices de l'État.

Pour la CFDT, il est clair qu'une politique de sécurité efficace passe par la restauration de l'autorité de l'État et qu'il y va du crédit de l'action politique : l'État ne peut se permettre d'échouer sur ce dossier sans exposer notre démocratie à de violentes régressions populistes. L'État doit garantir la sécurité à tous les citoyens, à commencer par les plus faibles qui sont souvent les premières victimes de la violence, et à tous les salariés qui travaillent dans les zones difficiles et particulièrement exposés à la violence.

La CFDT accueille favorablement le contrôle renforcé des acquisitions et des détentions d'armes ainsi que l'encadrement juridique plus strict des activités de sécurité privée. En revanche, elle s'inquiète vivement des possibilités d'utilisation et d'interconnexion de fichiers informatiques, non soumises préalablement à la Cnil.

Par ailleurs, la répression des réseaux qui exploitent la prostitution et la mendicité est indispensable. Pour autant, la CFDT exprime son désaccord concernant les nouveaux délits qui vont sanctionner les victimes de ces misères sociales.

Pour la CFDT, il ne suffit pas de légiférer, il faut aussi réformer l'organisation de la police et de la justice conformément aux demandes de ses professionnels, pour garantir le bon exercice de leurs missions de service public.

Enfin, la CFDT considère qu'une politique de sécurité efficace appelle des mesures ambitieuses à destination des jeunes, trop souvent victimes de la ségrégation urbaine, des discriminations à l'embauche, de la sous-qualification. Or, la politique du gouvernement sur ce sujet reste notoirement insuffisante, voire inexistante.

Au total, la sécurité appelle à un meilleur équilibre entre le respect de la loi et le respect des libertés individuelles. Des boucs émissaires, non. Plus de sécurité, oui, et surtout un avenir pour les jeunes ! □

UN SERVICE

UN SERVICE

PAR MOIS

PAR MOIS

Nous allons vous présenter dans cette colonne, chaque mois, un service ou une activité de l'entreprise, d'une façon plus syndicale ( vos collègues, leurs contraintes, leurs façons d'être et de faire dans leurs métiers au quotidien.)

# Validation des acquis de l'expérience

## La loi du 17 janvier 2002 fait avancer la formation professionnelle continue

**Un nouveau dispositif permet de faire reconnaître ses compétences et d'obtenir un diplôme ou un titre.**

### Les publics bénéficiaires de la VAE

Une loi du 20 juillet 1992 sur la validation des acquis professionnels (VAP) permettait déjà d'obtenir, grâce à son expérience, certains titres ou diplômes, mais ces derniers étaient peu nombreux et généralement de haut niveau.

Cette nouvelle loi sur la VAE vise à simplifier ce dispositif et à le rendre accessible à un public beaucoup plus large. Ainsi, toute personne désirant acquérir une qualification, l'adapter ou la compléter, pourra demander la validation des acquis de son expérience, qu'il s'agisse d'un salarié (en CDI, en CDD ou en intérim), d'un demandeur d'emploi (indemnisé ou non), d'un fonctionnaire (titulaire ou pas), voire d'un non-salarié.

### Les titres et les diplômes concernés

La validation des acquis de l'expérience s'applique à l'ensemble des diplômes, titres à finalité professionnelle et certificats de qualification enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

La VAE permettra par conséquent d'obtenir un diplôme ou un titre délivré par l'Etat, un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur, un titre délivré par un organisme de formation privé ou consulaire, un certificat de qualification professionnelle (CQP) émanant d'une branche.

Sont donc notamment concernés les diplômes de l'enseignement supérieur (ingénieurs compris), les diplômes, technologiques ou professionnels, de l'Education nationale, les diplômes d'un certain nombre de ministères tels que l'Agriculture, la Jeunesse et les Sports, l'Emploi et la Solidarité, etc.

### L'expérience prise en compte

Au titre de la validation des acquis, pourront être prises en compte l'ensemble des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité, salariée, non salariée ou bénévole (syndicale, sociale, associative, sportive), à condition, bien sûr, qu'elle soit en relation directe avec le diplôme (ou le titre) visé.

La durée d'activité requise doit être au minimum de trois ans, au lieu de cinq ans dans le cadre de la loi précédente. Il appartiendra à l'organisme ou à l'institution délivrant la certification de déterminer cette durée avec précision.

Il est à noter que ni les périodes de formation, qu'elle soit initiale ou continue, ni les stages ou périodes de formation en milieu professionnel ne sont comptabilisés dans le calcul de cette durée.

### Les procédures à suivre

Si le candidat à la validation connaît avec précision le diplôme, le titre ou le certificat qu'il veut obtenir, il lui suffit de s'adresser directement à l'organisme ou à l'institution qui le délivre. Lorsque le candidat ne sait pas quelle orientation choisir, il peut s'adresser à un organisme d'information ou d'orientation professionnelle (ANPE, Mission locale, PAIO, CIO, etc.). Ce dernier lui fournira toutes les informations sur la VAE, sur la réglementation concernant les différents diplômes, sur les droits en matière de formation. Il pourra l'aider à élaborer son projet professionnel et l'accompagner dans la constitution de son dossier, notamment pour la description des activités précédemment exercées, et à mettre ses compétences en relation avec celles qui sont exigées par le référentiel de la certification visée.

Le dossier de demande de VAE est alors soumis à un jury de validation. Ce dernier se prononce non seulement au vu du dossier mais encore à l'issue d'un entretien et, le cas échéant, d'une mise en situation professionnelle. Chargé d'apprécier le caractère professionnel des compétences acquises et leur lien avec celles qu'exige le référentiel, le jury décide de la validation totale et de l'attribution du titre. Il peut aussi n'accorder qu'une validation partielle, situation qui laisse au candidat un délai de cinq ans pour se présenter à un contrôle complémentaire pour la partie manquante. □

### Un congé de trois jours pris en charge

Un salarié souhaitant participer « aux épreuves de validation organisées par l'autorité ou l'organisme habilité à délivrer une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles » peut demander à bénéficier d'un congé pour validation des acquis de l'expérience (décret n° 2002-795 du 3 mai 2002, publié au JO du 5 mai). Selon l'article L 900-1 du Code du travail modifié, ce congé pourra correspondre à un maximum de 24 heures de temps de travail (soit l'équivalent de trois jours), consécutives ou non.

Les frais peuvent être pris en charge dans le cadre d'un congé individuel de formation (CIF) ou du plan de formation de l'entreprise. Pour les demandeurs d'emploi, la prise en charge peut être assurée dans le cadre du Pare (plan d'aide au retour à l'emploi). □

### Les textes de référence

Les dispositions relatives à la validation des acquis de l'expérience (VAE) figurent dans la loi de modernisation sociale (n° 2002-73) du 17 janvier 2002 (articles 133 à 144). Cette loi a fait l'objet de six décrets d'application précisant : la procédure de validation en elle-même (décret n° 2002-590 du 24 avril 2002) ; le fonctionnement de la Commission nationale de la certification professionnelle (n° 2002-615 du 26.04) ; le répertoire national des certifications professionnelles (n° 2002-616 du 26.04) ; les modalités de validation dans l'enseignement supérieur (n°2002-617 du 26.04) ; la validation des études accomplies à l'étranger (n° 2002-529 du 19.04) ; les conditions d'attribution du congé pour validation (n° 2002-795 du 3.05). □

## Négociations Paritaires

Le 10 septembre, la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNE) a adopté le compte rendu de la précédente réunion, qui s'était tenue en avril, ainsi que les règles de fonctionnement de la CPNE. La plupart des participants ont constaté, à regrets, que la CPNE n'a pas fonctionné pendant la période 1997-2001. La CFDT a proposé que celle-ci définisse un plan de travail, avec des échéances précises, afin que ceci ne se reproduise plus.

Un échange de vues sur le renouvellement de l'accord sur la formation professionnelle, devenu caduc, a aussi eu lieu. La CFDT considère que cet accord est un bon accord, mais encore faut-il qu'il soit mis en oeuvre. Force est de constater le peu d'empressement des adhérents de l'UTP à mettre en place une filière professionnelle qualifiante et reconnue par les entreprises. Ainsi aucun diplôme/titre professionnel n'a été validé par la branche, alors qu'il en existe 6. Le projet de bilan social 2001 remis à cette occasion, fait apparaître une nouvelle baisse des contrats d'apprentissage, 116 en 2001 contre 135 en 1999, et une hausse apparente des contrats de qualification (213) par rapport à 2000 (199), due en fait à la création du contrat de qualification adulte (90). Reste que la formation initiale en alternance, affichée comme une priorité dans l'accord de 1996 reste faible, car ne représentant que 9 % des embauches.

De même, la validation des acquis professionnels (VAP) au travers du capital temps formation, n'est pas utilisée. Aucune action de VAP n'a été engagée en 2001, alors qu'il s'agit d'une priorité dans l'accord de branche. La quasi-totalité de la collecte a été utilisée sur les formations au titre de la sécurité. De ce fait, la collecte relative au capital temps de formation de 5,78 millions de francs (MF) n'a été dépensée qu'à hauteur de 1,4 MF.

### Le 3 septembre s'est réuni le groupe de travail paritaire sur les classifications.

Les documents issus des travaux menés entre 1994 et 1998, ont été versés aux débats.

La CFDT a proposé de continuer le travail engagé, notamment sur l'inventaire des métiers/emplois, avec un calendrier resserré, permettant de présenter des propositions avant la fin 2002.

L'ensemble des organisations syndicales se sont prononcées pour la poursuite des travaux. L'UTP a proposé de réaliser un relevé de conclusions à chaque séance et de travailler sur 3 thèmes :

- la méthode sur le " pesage " des postes,
- la définition des emplois repères,
- les critères à définir pour le passage d'une qualification à une autre.

### Un calendrier a été défini :

- 15 octobre : filières et emplois/métiers repères,
- 12 novembre : les métiers de conducteurs,
- 26 novembre et 18 décembre : les autres filières.

La délégation de la CFDT a retenu de ce groupe de travail un flou certain sur les objectifs, particulièrement de la part de l'UTP.

Il semblerait que la chambre patronale soit profondément divisée sur le principe même d'une négociation sur les grilles de classifications et le déroulement de carrière. Des informations concordantes nous font penser qu'au sein de l'UTP, il existe un positionnement divergent des 3 groupes qui pèsent. Keolis, serait résolument hostile à une telle négociation, Transdev, composée pour l'essentiel de sociétés d'Economie mixte (SEM), serait confrontée à une opposition de leurs directeurs. Le seul groupe favorable à la négociation serait Connex, mais peut-être pas sur les bases préconisées par la CFDT. Il ferait fausse route s'il pense pouvoir orienter les négociations dans le cadre de ce qu'il a obtenu aux activités du déchet avec la complicité de la CGT. Une grille par niveaux, sans aucune garantie dans le déroulement de carrière, avec une baisse de la grille d'ancienneté.

**Il va donc falloir que les salariés se mobilisent sur les revendications de la CFDT pour faire bouger les patrons. Ceci est particulièrement nécessaire chez Keolis, où la stratégie bien connue du renvoi de balle est à l'œuvre. Les directeurs de réseaux Keolis, renvoyant les négociations au plan national, et leur groupe, bloquant la négociation au même niveau.**

**Le secrétaire Nationale Transports Urbains**